

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 829.360

N° 1.258.763

Classification internationale :

A 63 h



Attelage de wagons pour trains-jouets.

Firme dite : GEBRÜDER FLEISCHMANN résidant en Allemagne.

Demandé le 8 juin 1960, à 15^h 32^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 6 mars 1961.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 15 de 1961.)**(Demande de brevet déposée en République Fédérale Allemande le 14 juillet 1959, sous le n° F 28.921, au nom de la demanderesse.)*

L'invention est relative à un attelage de wagons pour trains-jouets du type à crochet et étrier, dans lequel l'un des deux éléments précités est fixé au support d'attelage tandis que l'autre est monté pivotant autour d'un axe horizontal et vient retomber, en position d'accouplement, sous l'action de la gravité, sur le support d'attelage du wagon suivant, ou sur le premier élément fixe, solidaire dudit support. Les dispositifs d'attelage de ce type ont tendance à se désaccoupler au moment des à-coups violents dus au passage du train sur les joints de rails. Afin de remédier à cet inconvénient, il a été proposé d'ajouter un ressort auxiliaire dont l'action s'ajoute à celle de la gravité pour maintenir l'attelage. Mais ce ressort nuit à l'esthétique du dispositif et en augmente le prix de revient.

La présente invention permet d'éliminer le défaut précité, par simple modification des éléments de l'attelage, sans dépense supplémentaire et sans répercussion défavorable sur l'aspect du dispositif.

Les fig. 1 à 3 représentent, à grande échelle, un mode de réalisation de l'invention, appliqué à un dispositif d'attelage du type le plus courant, dans lequel le crochet d'accouplement est monté pivotant, tandis que l'étrier est solidaire du support d'attelage.

Un attelage et son support sont représentés en coupe à la fig. 1 et en plan à la fig. 2. Le support d'attelage 1 se prolonge par un étrier 11 servant également de tampon et dans lequel vient s'engager le bec 22 du crochet d'attelage 2 du wagon voisin, non représenté. Pour rendre le dessin plus facile à lire, seul est représenté le crochet 2 de l'attelage de gauche. Par un rivet tubulaire ou une vis traversant un alésage 12, le support d'attelage est assujéti, fixe ou tournant au train de roues du wagon. Le crochet 2 est tourbillonné en 21 dans le support d'attelage. Il peut être muni d'un bras auxiliaire 23, susceptible d'être soulevé, pour le désattelage du wagon, par

un organe disposé entre les rails. Conformément à l'invention, le crochet en position d'accouplement s'appuie seulement sur l'étrier d'attelage 11 et non pas, comme il est courant jusqu'à présent, sur l'étrier d'attelage 11a du wagon voisin. L'étrier 2 est muni, à cet effet, d'une découpe 24.

La profondeur de la découpe 24 est telle qu'en cas de déplacement brusque vers le haut, l'étrier 11a ne peut pas venir au contact du crochet 2. Il en résulte que, même en cas de chocs violents sur les rails, l'étrier d'attelage ne peut pas être projeté vers le haut, risquant ainsi de libérer l'accouplement si les circonstances sont défavorables.

Les conditions d'attelage sont encore meilleures dans le mode de réalisation selon la fig. 3, d'après lequel le crochet ne touche pas non plus l'étrier 11 disposé sur le même support. Le crochet vient s'appliquer, par son bras 23, contre un prolongement 13 du support d'attelage 1. L'étrier 11 ne peut donc plus exercer d'efforts de poussée verticaux — les seuls qui soient importants — sur le crochet d'attelage. Le risque de désattelage intempestif, sous l'effet des à-coups dus aux joints de rails, est ainsi notablement réduit, le bec 22 peut être plus petit et l'aspect du dispositif amélioré.

L'invention n'est pas limitée, dans ses applications, au type d'attelage représenté. Elle convient à tous les attelages qui comportent un élément qui pivote autour d'un axe horizontal et qui vient s'accrocher, en position d'accouplement, dans un élément d'attelage du wagon voisin.

RÉSUMÉ

1° La présente invention a pour objet un attelage de wagons pour trains-jouets, qui comprend un élément fixe et un élément pivotant autour d'un axe horizontal et qui se caractérise essentiellement en ce que, après l'accouplement, l'élément pivotant de l'attelage voit sa profondeur d'engagement dans

{1.258.763}

— 2 —

son propre support d'attelage limitée et se trouve écarté en hauteur par rapport à l'élément d'attelage du wagon voisin;

2° Mode de réalisation de l'attelage spécifié ci-dessus, selon lequel la limitation de la profondeur d'engagement de l'élément pivotant de l'attelage

est assurée par une butée verticale s'appuyant sur le support d'attelage correspondant.

Firme dite : GEBRÜDER FLEISCHMANN

Par procuration :

D. MALÉMONT, J. COUVRAT-DESVERGNES & R. CHAUCHARD